



Jeudi 14 mars 2024

Projet de gendarmerie « unique » à Tanninges Les élus de la Communauté de Communes valident le projet, le ministère de l'Intérieur sera sollicité officiellement

Lors du conseil communautaire du 6 mars dernier, les élus de la Communauté de Communes se sont prononcés à l'unanimité sur la délibération portant sur la « construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie à Tanninges », projet destiné à réunir les deux casernes situées actuellement à Tanninges et Samoëns.

« Nous franchissons là une nouvelle étape institutionnelle », se réjouit Stéphane Bouvet, président de la Communauté de Communes. « Rappelons que c'est la Communauté de Communes qui possède la compétence pour construire et entretenir les casernes de gendarmerie. Aussi, une délibération du conseil communautaire est un préalable indispensable, notamment pour solliciter officiellement le ministère de l'Intérieur et la direction générale de la gendarmerie nationale, puis mettre sur pied le financement de ce futur équipement ».

Entre 4 et 5 ans nécessaires entre le feu vert de l'Etat et l'ouverture officielle de la caserne

Ces derniers mois, **tous les conseils municipaux de la vallée avaient déjà donné un avis favorable au projet**, « avec le souhait évident de la municipalité de Samoëns de conserver un point d'accueil du public en saison touristique ». Une rencontre a également eu lieu en décembre dernier avec Benoit Tonnany, colonel responsable de la Gendarmerie de la Haute-Savoie, « qui a permis de bien comprendre les étapes du projet, des études préalables à l'exploitation du bâtiment ».

Côté emplacement, c'est sur un terrain communal de 3 500 m² situé à Tanninges, à l'entrée du village, que la future caserne devrait être construite, « il s'agit d'une parcelle sur l'actuel terrain de football en herbe le long de l'avenue des Thézières », précise Gilles Peguet, maire de Tanninges. A terme, **cet équipement qui comprendra au moins 14 logements de fonction, permettra de réunir les effectifs des deux casernes de Tanninges et Samoëns**, « et ainsi offrir aux gendarmes des locaux neufs, modernes et adaptés, tout en maintenant une activité opérationnelle sur l'ensemble de la vallée ».

Sur le volet financier, « c'est la Communauté de Communes qui prendra à sa charge la majeure partie des coûts de l'opération. Pour assurer la faisabilité du projet, nous solliciterons des aides auprès des services de l'Etat en direct et via la DETR, mais aussi auprès de la Région et du Département », indique Stéphane Bouvet. Par la suite, **le ministère de l'Intérieur verse chaque mois un loyer à la collectivité propriétaire en contrepartie de la jouissance des locaux**, « comme c'est actuellement le cas pour les casernes de Samoëns et Tanninges. Ces mensualités doivent notamment permettre d'amortir les coûts de construction et d'entretien de l'équipement ».



Terrain mis à disposition par la municipalité de Tanninges pour l'implantation de la future caserne

D'un point de vue du calendrier, « et selon les dires de la direction générale de la Gendarmerie nationale, entre 4 et 5 ans sont nécessaires entre le feu vert de l'Etat et l'ouverture officielle de la caserne ». **Plusieurs étapes importantes restent donc à franchir pour la Communauté de Communes** (validation du terrain par une commission spéciale, études préalables, procédure pour les marchés publics, rédaction du projet de bail...), qui espère tout de même « un premier coup de pelle courant 2027 ».



Restez
en contact !



sur notre site internet :
montagnesdugiffre.fr



sur notre page Facebook :
facebook.com/montagnesdugiffre/

Communauté de Communes des Montagnes du Giffre
508 avenue des Thézières, 74440 Tanninges
04 50 47 62 00 / accueil@montagnesdugiffre.fr